

**Université**

**de Strasbourg**

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 8 octobre 2024

Délibération  
n°180-2024  
Point 4.8.5

### Point 4.8.5 de l'ordre du jour Tarification 2024/2025 du CLES

#### EXPOSE DES MOTIFS :

La certification CLES (Certification en langue de l'enseignement supérieur) peut, selon les capacités des centres organisateurs, être ouverte à un public plus large. Les modalités d'inscription administrative diffèrent selon le profil pédagogique du candidat. Il convient donc d'adapter la participation financière des candidats selon la charge de travail liée au profil du candidat et au niveau du CLES. En effet, le CLES C1 requiert deux examinateurs pour chaque épreuve. Ces épreuves sont plus longues ce qui engendre également un coût de surveillance plus élevé que pour les CLES B1 et B2. Par conséquent, nous proposons un tarif différent pour ce niveau de CLES.

Il est proposé de maintenir la gratuité des droits d'inscription pour les étudiants dont le CLES fait partie des MECC de langue du pôle LansAD.

Les droits d'inscription aux CLES B1 et B2 hors MECC du pôle LansAD sont les suivants :

- 45 € pour les étudiants de l'Université de Strasbourg (25 € pour les boursiers)
- 70 € pour les étudiants d'établissements partenaires de l'Université de Strasbourg (25 € pour les boursiers)
- 70 € pour les personnels de l'Université de Strasbourg et les externes.

Les droits d'inscription aux CLES C1 hors MECC du pôle LansAD sont les suivants :

- 100€ pour les boursiers
- 120€ pour les candidats étudiants de l'Unistra
- 140€ pour les candidats extérieurs et membres du personnel Unistra

Le 24 septembre 2024, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 22 voix pour.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la tarification 2024/2025 du CLES.


**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT